

Contribution d'ARENOTECH aux débats "Convention pour l'avenir de l'Europe"

Pour la création d'une agence européenne de l'innovation et de l'identité territoriales (12/06/2002)



ARENOTECH se propose de collaborer avec l'ensemble des institutions et fondations européennes œuvrant dans le domaine culturel, afin de concevoir de nouveaux cadres d'action pour la Communauté européenne.

C'est la raison même de notre présence dans ce processus de consultation de la société civile dans le cadre des réflexions menées par la convention.

Nous souhaitons dans cet esprit vous transmettre :

1. Une brève présentation de notre action en Europe
2. Une synthèse de notre analyse qui nous ramène à souhaiter un nouveau cadre d'action.
3. Une première proposition de réflexion directement issue de notre action et de notre analyse.

Laura Garcia Vitoria, Présidente d'ARENOTECH

Une brève présentation de l'action de ARENOTECH en EUROPE

L'association est née officiellement de l'Appel de Venise lancé au Musée Correr le 24 avril 1996. Le « Groupe de Recherche et d'Analyse Multimédia Langues » en est à l'origine, suite à une proposition développée à l'occasion d'une réunion organisée en décembre 1995 au Laboratoire de Recherche des Musées de France.

Une telle initiative trouvait elle-même sa racine dans l'expérience du groupe de recherche « Syntagma 3 » au sein du système de télé-enseignement ETSIT qui a rassemblé en 1994 une trentaine de spécialistes de diverses disciplines, autour d'une tentative exploratoire d'enseignement par satellite.

Depuis 1996, l'association a à son actif plus de 230 colloques et séminaires en Europe dans le domaine des multimédia. Une telle synergie lui permet aujourd'hui de rassembler une grande partie des initiatives associatives en Europe ayant trait à l'impact des technologies de la société de l'information sur l'ingénierie éducative et des possibilités offertes par l'accès multimédia au patrimoine culturel. Il s'agit de mettre en réseau les savoirs et les expériences menées en Europe pour aider à la construction d'une société de l'information basée sur la gestion et le partage des savoirs.

ARENOTECH a été notamment le partenaire français du projet européen **MOSAIC** (Museums over States and Virtual Culture) dans le cadre du programme TEN-TELECOM de la DG XIII de la Commission (<http://www.item-sup.org/Mosaic.htm>).

Son président a été chargé de la codirection de la ligne d'action MEDICI de la Commission, relative à l'accès multimédia pour l'éducation au patrimoine culturel européen.

L'association a prêté son concours à l'organisation et l'animation de l'exposition « Nouvelle image nouveaux réseaux » à la Cité des Sciences et de l'Industrie de Paris, de même qu'elle a participé à l'organisation de plusieurs grandes manifestations européennes dans ce domaine.

ARENOTECH EUROPA est l'un des partenaires français du projet européen **WEEST** – (Women Education and Employment in Science and Technologies) au sein du programme Connect de la DG Education et Culture de la Commission: (<http://europa.eu.int/comm/education/connect/it-042.html> et <http://www.cittadellascienza.it>).

La mise à disposition de toute information et documentation culturelle de nature publique et l'accès aux contenus mis en ligne sont aujourd'hui une préoccupation majeure de la plupart des acteurs économiques et culturels et l'ARENOTECH a consacré plusieurs séminaires les rassemblant sur ces sujets. De nombreuses batailles restent à gagner sur ce terrain : celle du multilinguisme en tout premier lieu, à l'heure où une étude américaine souligne qu'un site Internet sur deux ne sera enfin plus en langue anglaise à l'échelle d'un an. Celle des collectivités locales également qui entendent confier aujourd'hui un rôle de premier plan aux acteurs culturels et éducatifs pour amorcer une vraie réponse aux problèmes relatifs à l'identité urbaine. Celle des universités qui ont compris qu'elles pouvaient être les vrais pilotes potentiels d'une mutation culturelle majeure.

De manière générale, ARENOTECH entend contribuer à élaborer une réelle stratégie où disparaissent notamment les rapports archaïques entre services publics et entreprises privées. Il convient pour cela de susciter et encourager toutes les initiatives des acteurs du terrain et telle est fondamentalement sa raison d'être.

Sept outils de travail :

1 - [Le réseau européen des villes numériques](#) qui a été créé par l'ARENOTECH et un certain nombre de structures partenaires pour rassembler les acteurs territoriaux et les porteurs de projets locaux dans le domaine des info technologies en Europe, constitue aujourd'hui un champ d'engagement majeur pour tous les membres. De nombreuses rencontres ont rassemblé les acteurs européens de la numérisation des territoires engagés dans des actions significatives dans ce domaine et soucieuses d'un véritable accompagnement scientifique. Après trois années consacrées à une radiographie d'expérimentations dans de nombreuses collectivités de la Communauté européenne, ce réseau s'efforce aujourd'hui de favoriser la synergie entre les acteurs concernés (dans la réalisation de véritables contenus pour les réseaux haut débit par exemple) et une réelle prise en compte de ce domaine par la recherche.

Il a reçu en juin 2002 le Label « Paris Europe » de la Ville de Paris.

La nouvelle déclinaison de l'usage des infotechnologies à l'échelle des territoires est à l'origine de sa constitution. Depuis plusieurs années, l'impact d'Internet et des réseaux a en

effet donné naissance à maintes rhétoriques plus ou moins savantes, plus ou moins informées, exutoire idéal en tout cas des traditionnels discours sur l'agora et la plus ou moins grande égalité face aux nouveaux usages naissants. La glose ainsi constituée a fini par occulter l'essentiel, à savoir les réalisations des acteurs territoriaux. Ce sont eux qui ont souhaité la constitution d'un lieu de rencontres et d'échange d'expériences à l'échelle de l'Europe, la seule naturellement qui puisse aujourd'hui constituer un horizon de dissémination des vrais modèles.

La recherche universitaire, longtemps écartée des débats autour des impacts économiques et sociétaux d'une telle mutation territoriale, est aujourd'hui prête à apporter des savoirs d'autant plus indispensables qu'ils ont le plus souvent intimement liés à l'identité locale dont la résurgence constitue indéniablement le fait marquant des usages du Net. Sans une contribution forte des meilleurs experts, cette nouvelle étape ne permettrait guère de formuler de manière rigoureuse les analyses et préconisations dont les divers acteurs ont besoin.

À cette fin, l'organisation traditionnelle d'une entité telle que le RVN doit se plier à plusieurs exigences.

En tout premier lieu, il ne s'agit nullement de constituer une nouvelle entité rassemblant les seuls élus, mais une structure- la plus légère possible - conviant **tous les acteurs territoriaux** à être présents à leur côté, de même que les chercheurs et les représentants des média, eux-mêmes bien souvent à la recherche d'une réelle mise à disposition informationnelle que le RVN entend leur assurer.

Le temps n'est plus de toute manière à distribuer des hochets nationaux à ceux qui se seraient plus particulièrement distingués par un fonctionnement particulièrement pertinent de leurs services de communication.

Tous les acteurs souhaitant réfléchir et s'informer en la matière sont évidemment conviés à participer à ses activités. L'organisation des rencontres et séminaires est donc confiée à tous ceux qui, à travers l'Europe, souhaitent contribuer à ces débats et ces rencontres, occasion essentielle d'analyser les réalisations et les projets de chacun, et ceci en étroite liaison avec tous les autres organismes intéressés par de tels objectifs.

La prise en compte notamment des nouveaux territoires destinés à rejoindre l'espace communautaire européen apparaît d'autant plus importante que les véritables projets des prochaines années ne pourront s'envisager sans **véritable travail collaboratif entre collectivités et territoires** et sans **mise en réseau des pôles de compétence**.

Participer à l'élaboration des composantes de **l'intelligence territoriale** constitue le souci premier du Réseau Européen des Villes Numériques.

Rassembler ainsi à cette fin élus et acteurs de tous horizons, chercheurs et experts, en étroite liaison avec les instances européennes, constitue donc l'objectif même de son action.

La structure a donc pour but l'accompagnement des collectivités territoriales dans leurs projets impliquant les technologies numériques (mise en ligne du patrimoine culturel, espaces d'accès multimédia, création de pôles économiques tels que les **pôles images** que le RVN s'efforce de mettre en réseau à l'échelle de l'Europe, services en ligne...), la création de

réseaux européens de collectivités partageant en la matière des objectifs de même nature, l'élaboration de projets pour la Commission Européenne et naturellement l'organisation ou le parrainage de formations dans les domaines de l'audiovisuel, de l'informatique et du multimédia, en définissant et en établissant surtout les liens et interactions existant entre ces trois domaines dans leurs applications concrètes.

2 - L'[Observatoire européen des Espaces Multimédia](#) constitue pour ARENOTECH un second outil d'action. L'accès à Internet au travers notamment de l'aménagement de lieux spécifiques est en effet apparu aux responsables du Conseil scientifique de ARENOTECH réunis dans le cadre de l'Université d'été de la Communication à Hourtin le 22 août 2000 comme un champ majeur pour toutes les actions destinées à favoriser de nouvelles formes de transmission de savoir.

Il convenait donc là encore de disposer d'un outil scientifique d'analyse et d'évaluation à l'échelle de l'Europe afin d'accompagner notamment entités publiques nationales et régionales et acteurs de télécommunication dans leur démarche de création de nouveaux lieux de sociabilité et d'accès aux réseaux du futur.

La crainte des responsables scientifiques de l'association était de voir ces opportunités gâchées par une non-prise en compte de la mémoire des acquis pédagogiques des expérimentations menées dans un passé récent dans ce domaine, mais aussi par l'ignorance de ce que pourra être l'évolution d'Internet dans les années à venir.

L'Observatoire européen des Espaces Multimédia vise notamment à accompagner les acteurs locaux et institutionnels dans la mise en place et le fonctionnement des espaces multimédia, étudier les moyens pédagogiques, humains et techniques nécessaires pour fédérer les initiatives et optimiser les chances de réussite et d'efficacité de chacun des projets, créer enfin un contexte favorable au développement de nouvelles dynamiques sociales.

Plusieurs thèmes de travail sont au cœur de la réflexion des membres de l'Observatoire : le développement des territoires, la facilitation de l'action des acteurs économiques locaux (artisans, PME...) et l'insertion professionnelle.

L'Observatoire contribue à répondre à différentes problématiques : la formation des animateurs, l'optimisation de l'offre de services, les aspects économiques, l'orientation sectorielle et la spécialisation des espaces, l'émergence de nouveaux usages, la mise en place de partenariats publics et privés et évidemment la mise en réseau des divers acteurs et les actions d'information et de formation en régions.

Il constitue enfin un outil de veille et d'expertise qui permet de repérer les innovations à l'échelle européenne, afin de les mettre en synergie.

3 - Le [Club d'Analyses Prospectives](#) avait été précisément créé à cette fin. Son objectif a toujours été de permettre de véritables rencontres entre décideurs d'horizons divers d'une part, chercheurs et créateurs d'autre part.

Les rencontres leur permettent d'échapper au double défi des impacts sociétaux de l'usage des réseaux : celui d'une mémoire de plus en plus nécessaire et présente - d'où un rôle nouveau des historiens à cet égard -, celui d'autre part d'une prise en compte des technologies déjà

présentes dans les laboratoires et qui nous permettent aujourd'hui une certaine visibilité des possibles à l'horizon 2004-2005.

A une échelle plus éloignée dans le temps, le Club participe au travers de sa présidente et du responsable du conseil scientifique de l'ARENOTECH au groupe de réflexion « Internet Society 2004 » créé à Bruxelles à l'automne 2000.

4 - Le programme « [Musées virtuels](#) », développé par l'association et ses partenaires et directement issu de la participation de l'association au projet européen MOSAIC, a constitué tout au long de l'année, pour de nombreux membres et participants, un programme central de réflexion et d'analyse. Ce programme se décline notamment au fil de séminaires de plus en plus intenses au fur et à mesure que les collectivités territoriales s'investissent dans le champ de la mise en ligne de leur patrimoine comme vecteur de marque territoriale et d'identité d'appartenance.

Ces séminaires de l'ARENOTECH ont clairement pour objet d'une part de faire le point sur les grandes initiatives et réalisations européennes et internationales en la matière, d'autre part à accompagner entreprises et institutions territoriales dans leurs réalisations présentes et futures.

Le projet actuellement en cours de rédaction concerne la création pour 2004 d'un [Musée virtuel de la Méditerranée](#).

5 - **Le domaine de l'image** de manière générale constitue un autre champ majeur d'activité. Au-delà en effet du monde virtuel et de sa présence sur les réseaux, au-delà des nouvelles possibilités des créations audiovisuelles sur le web, c'est à un nouveau statut des images dans nos sociétés occidentales que les infotechnologies ont donné naissance. Ce sont des régions entières qui apparaissent comme autant de fabriques à images : tout un champ d'activités économiques et de créations se sont ainsi traduites par de véritables « pôles images » scandant et maillant nos territoires.

Encore souvent fragiles, plus souvent encore sans véritable lien entre eux, ils ne se retrouvent guère accompagnés par des formations adéquates et surtout une réelle éducation à l'image. Là encore, les repères essentiels - économiques, sociaux, intellectuels - s'avèrent bien souvent faire largement défaut. C'est donc également à ces tâches que l'ARENOTECH se consacre depuis le « forum des nouvelles images » de 1995.

6 - « [Femmes, formation et technologie](#) » a été le thème d'un autre projet européen auquel l'ARENOTECH a participé au travers de sa filiale associative de droit espagnol, **ARENOTECH EUROPE**. Avec les Cités des Sciences de Naples et de Paris et divers partenaires italiens, français et espagnols, le projet WEEST de la Direction de l'Education et de la Culture de la Commission Européenne a permis d'ores et déjà de nombreux échanges avec des scientifiques européennes, mais aussi des actrices de la nouvelle économie des réseaux.

L'ARENOTECH entend - et c'était la raison majeure de sa participation à ce projet - aboutir dans les années à venir à la constitution d'un véritable espace européen consacré à la parité dans nos sociétés dans les domaines de l'innovation, de la recherche et de la création.

7 - **La constitution de grandes délégations régionales** constitue le dernier axe des activités de l'association.

Il s'agit en effet pour elle d'inscrire à l'échelle de grandes entités territoriales ses diverses actions d'accompagnement et d'analyse. **ARENOTECH MEDITERRANEE** entend ainsi suivre au plus près des territoires, à l'instar d'autres présences dans les régions d'Europe, les mutations évoquées, les expériences, les réalisations et fournir là encore aux divers acteurs une meilleure visibilité dans les domaines d'expertise qui sont les siens, de même qu'**ARENOTECH BELGIQUE** et **ARENOTECH Autriche**.

Un tel effort sera d'ailleurs poursuivi, y compris hors des frontières européennes, puisqu'il en sera de même à l'avenir pour le Québec, avec la volonté de développer de nouvelles formes de collaboration entre le Canada et la Communauté européenne, ou encore le Proche-Orient avec notamment le Liban.

En **six années d'activités**, suite à **l'appel de Venise** qui invitait en avril 1996 enseignants et chercheurs à utiliser les technologies des réseaux dans les domaines éducatifs et culturels, des milliers de collègues ont ainsi accompagné les réflexions de l'association au travers de plus de deux cent colloques.

C'est un véritable réseau d'information et d'action qui a ainsi, grâce à eux, pu se constituer et donner toute sa force à ses actions futures.

Pour le cinquième anniversaire de l'association en 2001, a ouvert notre nouveaux portail (**www.arenotech.org**), à l'occasion du séminaire que nous avons organisé à Laval dans le cadre des Rencontres Internationales de la Réalité Virtuelle.

Une synthèse de notre analyse.

Au travers des outils mentionnés, au travers de nos filiales associatives nationales également, c'est tout un nouveau champ culturel dont nous avons à observer la genèse et dont nous pouvons commencer à estimer l'impact dans la constitution de véritables territoires numériques en Europe. Il s'agit du rôle nouveau des facteurs culturels sur les chantiers économiques de la globalisation et de l'actuel développement d'une nouvelle approche territoriale au travers de la constitution de pôles de compétence territoriaux : **des territoires et collectivités numériques, vrais chantiers économiques de la globalisation et dont le succès est clairement dû à un rôle nouveau des facteurs culturels dans l'aménagement des villes et régions en Europe.**

Les polarités économiques et autres effets d'agglomération constituent aujourd'hui l'une des composantes des fortes mutations territoriales auxquelles nous assistons. Celles-ci s'inscrivent en effet dans une forte recomposition du système productif global où la place des vecteurs culturels s'avère prédominante au point de surprendre certains acteurs de la vie intellectuelle et des divers domaines de la création.

L'ouverture de **nouveaux espaces économiques** coïncident notamment de la sorte avec celle de **nouveaux lieux pour l'action culturelle** - de véritables espaces pour des acteurs culturels locaux mis en réseau -.

Une géographie européenne de la cyberculture dans le domaine des arts multimédia et de l'animation numérique permet ainsi d'observer le développement d'activités qui constituent aujourd'hui pour leur ville aujourd'hui de réels facteurs d'attractivité économique.

Des mécanismes d'agencement géoéconomique sous forme de nouveaux pôles de compétence sont en effet également repérables à l'échelle des territoires, avec **de nouveaux points d'ancrage culturels** et de manière générale une nouvelle géométrie des territoires.

Dans la dernière livraison de la revue *Sociétal* [1], Jean-Louis Mucchielli souligne combien ces « effets d'agglomération », qui poussent à la concentration des firmes d'un même secteur sur quelques « sites » [2], jouent un rôle de plus en plus important. Aussi **le jeu des « externalités » économiques** (environnement technologique, infrastructures, formation...), **mais aussi culturelles** devra être largement mentionné dans l'analyse que nous entendons développer au cours des prochains mois en étroite liaison avec la Commission. On se donnera en tout cas pour objectif dans ce cadre d'en examiner certaines parmi les plus significatives..

Nous insistons tout particulièrement sur le fait que ce phénomène de « **labor pooling** » place **la production de savoirs** au centre des facteurs déterminants de localisation économique.

Il est donc essentiel et urgent de se rendre compte que les métropoles européennes sont clairement amenés à devenir de « grandes usines à savoir » [3], où, bien davantage encore, les méta-savoirs (ceux qui permettent de juger, attribuer et noter le savoir [4]) constitueront le principal facteur de pouvoir. Tel est le terrain sur lequel il nous apparaît essentiel de porter notre regard.

L'un des axes d'analyses à retenir à l'avenir réside ainsi clairement dans le phénomène des « **territoires apprenants** » [5], autrement dit dans **la gestion territoriale des activités de recherche et développement**.

L'interaction quasi-systémique entre technologies et identités qui s'opère sur ce terrain s'est avéré encore récemment fort difficile à appréhender du fait de la multiplicité des vecteurs en jeu dans **la prime** ainsi **accordée à l'investissement immatériel**, même si de fait ce sont clairement d'abord et avant tout les équipements générateurs d'un haut degré d'identité qui constituent la contribution majeure des info technologies à l'intégration des territoires métropolitains.

La nouvelle géométrie territoriale que les pôles de compétence commencent à tracer sur le sol européen et que leur mise en réseau donnera à voir avec davantage de force rappelle singulièrement **les configurations topographiques de la Renaissance** où **l'activité économique et la vie urbaine se positionnent autour de points d'ancrage, de points de repère aussi bien matériels qu'immatériels**.

Ce qui veut dire concrètement (au-delà même de la cartographie aujourd'hui des réseaux haut débit bien sûr, mais aussi des flux de données numériques) **l'importance dans les processus d'attractivité des métropoles des nouveaux lieux de création** [6], **des résidences d'artistes et des plate-formes d'échanges** [7], **des laboratoires d'idées** [8] et **d'exploration de nouvelles formes d'expression** [9].

C'est là, de manière très emblématique pour ce qui est par exemple du territoire français, le phénomène de la Belle de mai à **Marseille**, véritable point d'ancrage manifeste dans tous les esprits au point d'exister mythiquement avant même d'avoir été complètement développé.

Si, dans la constitution de ces polarités, la trilogie chercheurs / entrepreneurs / investisseurs s'avère naturellement fondamentale, les analyses de terrain montrent qu'elle ne suffit évidemment pas.

Dans notre approche métropolitaine des nouveaux pôles de compétence, il convient donc de se garder par exemple d'une prise en compte systématique, en tant que tels, des pépinières et lieux d'incubation. Non pas qu'il ne faille les prendre en compte et disposer d'une typologie des méthodes mises en œuvre pour leur développement [10] - c'était là bien au contraire l'un de nos objets premiers [11] -.

Mais parce que cela ne saurait en aucun cas suffire, s'il n'est pas tenu compte au plus haut point notamment de la création et de la gestion consciente de leur environnement proche et lointain [12], de la genèse de véritables espaces « d'excitation neuronale » [13].

On citera dans notre intervention quelques exemples germaniques qui témoignent d'approches souvent différentes (entre la Hesse et la Bavière notamment) et qu'il conviendra à l'avenir d'analyser avec précision : on pense tout naturellement à Darmstadt et à Munich.

On sait aussi que de manière générale la **métropolisation territoriale** [14], essentielle dans l'établissement d'un vrai diagnostic sur l'Europe des régions, renvoie très largement à la prise en compte de **nouveaux paramètres pour les territoires** tels que la gouvernance, les réseaux et l'émergence de nouvelles hiérarchies sociales et des sociétés informationnelles.

Les nouvelles logiques induites se situent naturellement au niveau des enjeux de planification et d'aménagement spatial (pensons au concept spatial de **Deltamétropolis** aux Pays-Bas), mais aussi à celui de la concurrence entre les territoires [15].

L'approche grenobloise [16] - qui dépasse aujourd'hui largement le rôle de métropole d'équilibre qu'on a voulu lui conférer - s'avère également symptomatique de ce processus précisément de métropolisation des territoires [17], facteur majeur de concrétisation aujourd'hui de **l'économie globale née, ne l'oublions pas, il y a de cela un demi-millénaire** [18].

Les processus d'accompagnement sont, en ces cas comme en d'autres, essentiels. Il est ainsi intéressant de noter les nouveaux objectifs des agences de valorisation de la recherche [19] consistant à susciter l'émergence de « Silicon Valley » en entourant un certain nombre de grandes entreprises d'un tissu de petites entreprises [20], même si la construction de « pôles régionaux de spécialité », au-delà des clusters et autres grappes d'entreprises, requièrent, on l'a vu, bien d'autres ingrédients, dont beaucoup sont de fait attachés à l'existence d'aires métropolitaines véritables, « tissus conjonctifs » économiques [21] en puissance.

Il s'agit très clairement aujourd'hui de considérer **le savoir comme un véritable instrument de polarisation spatiale et la gestion de sa transmission comme facteur d'aménagement territorial** : la carte qui accompagne « l'audit de la France » réalisé par le journal français *Les Echos* [22] est ainsi tout naturellement celle des principales implantations universitaires [23].

C'est là aussi le rôle qu'il convient d'espérer que les lieux d'accès aux réseaux et à leurs contenus (espaces multimédias et autres cybercentres) pourront à l'avenir s'approprier.

Le facteur K [24] des modèles de croissance endogène hérités de la littérature économique des quinze dernières années constitue ainsi dans les métropoles européennes la **force de polarisation** par excellence qui fait en sorte que « les externalités liées au savoir s'opèrent à l'occasion de contacts et d'interactions qui peuvent être virtuels, mais sont le plus souvent physiques » [25] et que **les lieux de création et d'innovation peuvent « acquérir un dynamisme très fort en se nourrissant justement de ces externalités dans l'utilisation du savoir ».**

La mise en réseau de métropoles souffre encore à cet égard de concurrences séculaires, que ce soit dans la mise en œuvre de savoirs faire marchands ou dans l'échange potentiel de connaissances savantes : les premières pistes de collaboration entre de vraies métropoles comme **Genève** et **Lyon**, dans le cadre notamment de la constitution d'un pôle de hautes technologies dans le pays de Gex, autour du **CERN**, constituent à cet égard un matériau d'analyse extrêmement riche [26]. Plusieurs régions d'Europe présentent, on le sait, des cas similaires.

Aussi la portée symbolique des nouvelles localisations sur le territoire des métropoles tient-elle aujourd'hui de l'évidence : **la polarisation médiatico-culturelle et créative constituera à l'évidence l'arme économique majeure des métropoles européennes dans les années à venir. Berlin** n'incarne-t-elle pas jusqu'à la caricature un tel ancrage avec le choix de Daimler-Chrysler pour la Potsdamer Platz ou encore avec la rénovation par Vivendi des studios de Babelsberg. **Lille** ou encore **Lyon** ont récemment parfaitement su intégrer une telle démarche dans leurs analyses stratégiques.

Mais si l'identité et toutes les composantes du *genius loci* attirent et polarisent les activités économiques liées notamment (mais non pas du tout exclusivement) aux hautes technologies, le champ de l'industrie liée aux médias et à la connaissance - dont ces activités font partie, ou avec laquelle elles sont en relation plus ou moins étroite - façonne à son tour un complément d'identité culturelle dont elle continue en quelque sorte l'élaboration séculaire.

Le cercle vertueux de ces nouveaux horizons économiques et culturels se clôt de la sorte: c'est là incontestablement **la grande chance des « métropoles numériques ».**

Il ne fait en tout cas plus guère de doute aujourd'hui [27] que le regroupement sur un même site d'un grand nombre de moteurs de l'innovation (universités, organismes de R&D, multinationales, petites entreprises dynamiques ou laboratoires de recherche publics) facilite la création d'une structure de type « **cluster** » et à en récolter les fruits. A cette fin, nombreuses sont les régions qui se trouvent amenées à élaborer d'importants programmes dans le but d'étendre et de renforcer la coopération et **les interactions entre la recherche publique, la vie culturelle et scientifique et la communauté des entreprises.**

Ce d'autant que les pôles de compétence territoriaux se trouvent aujourd'hui pleinement concernés par **les stratégies de la communauté européenne relatives à l'innovation territoriale.** Le VI^e programme-cadre européen devrait précisément contribuer, nous l'espérons du moins, à la mise en réseau des capacités régionales en vue de stimuler la mise

en place de véritables réseaux de compétence scientifique et technologique et de faciliter ainsi **le transfert des connaissances.**

Les actions innovatrices portent notamment sur trois thèmes, dont le premier (***Economie régionale fondée sur la connaissance et l'innovation technologique***) revêt une importance particulière pour la réalisation des objectifs de l'espace européen de la recherche : il a pour but de permettre aux régions de devenir compétitives grâce à **la création de systèmes régionaux de recherche et d'innovation.**

Il s'agit par ces stratégies d'encourager et de soutenir les synergies entre les activités de recherche existantes dans plusieurs régions d'Europe [28].

Comme le précise l'importante **communication de la commission en date du 4 octobre 2001**, tous les acteurs locaux doivent être intégrés dans la stratégie régionale, à savoir les autorités régionales, le secteur privé, **le domaine des institutions culturelles et scientifiques** [29], ainsi que les partenaires sociaux et la société civile.

Dans ce contexte, il manque d'ailleurs une vraie réflexion de la part des acteurs culturels sur les groupements entrepreneuriaux particulièrement innovants en Europe et leur distribution géographique. C'est là l'une des tâches que l'ARENOTECH s'est donnée au travers même de son positionnement et de ses préconisations.

Une première proposition de réflexion.

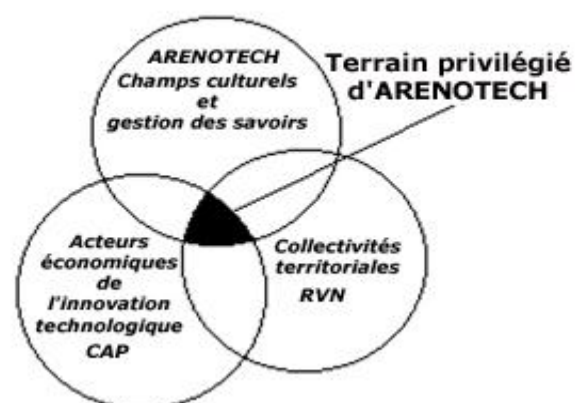
Un certain nombre de processus d'accompagnement peuvent dès lors imaginés aux frontières de l'identité culturelle des territoires européens et de l'innovation technologique que les institutions communautaires ont à accompagner. Celles-ci doivent impérativement se donner les moyens d'agir à ce niveau et donc d'intégrer le plus largement possibles les divers facteurs culturels évoqués.

Si ce terrain d'action devait être schématisé à l'extrême, quasiment de manière caricaturale, on pourrait le représenter ainsi :

Les institutions nationales ne sauraient développer des compétences et actions tout à la fois transversales et transnationales en ce domaine, laissant ainsi en déshérence un domaine essentiel pour la formation, l'action économique et l'emploi.

De très nombreux porteurs de projets dont l'action concerne des millions d'européens dans leur quotidien, se voient ainsi livrés à eux-mêmes.

Cette question voit son urgence accrue par la situation en ce domaine précis de nombreuses **régions de pays en voie d'adhésion.**



Ces acteurs économiques et culturels, ces institutions territoriales et locales, il convient de les aider à travailler ensemble à l'échelle de l'Europe en leur fournissant **visibilité et accompagnement**.

Ce qui pose tout d'abord non seulement le problème des interlocuteurs à l'échelle européenne, mais aussi de manière très globale celle d'une interactivité forte entre certaines directions générales (éducation et culture, action régionale, société de l'information), lien aujourd'hui perçu comme quasiment inexistant par les acteurs territoriaux.

Une entité de suivi et de support doit donc être imaginée. Notre réseau « villes numériques » a ainsi eu l'occasion de suggérer **la création d'une agence européenne de l'innovation et de l'identité territoriales**.

Quelle que soit l'entité, il ne s'agit nullement de proposer en soi une structure administrative supplémentaire. Il s'agit de prendre en considération **un terrain majeur pour la société civile qui lui permettrait de voir non seulement sauvegardée mais promue l'identité territoriale, et ce afin de voir se développer des espaces privilégiés d'échanges de savoir et d'innovation technologique**.

Il faut en réalité aller bien au-delà d'un simple ajout administratif : il convient de porter **un indispensable regard nouveau de ce qui doit être l'action régionale de la Commission**.

ARENOTECH le soulignera à l'occasion des journées européennes de la recherche les 13-15 novembre prochains : il s'agit de transformer en condition nécessaire (y compris précisément en termes d'architecture institutionnelle) ce qui a été perçu souvent dans la seconde moitié du siècle passé comme antinomique : le maintien d'espaces et de lieux de vie marqués par le passé et la tradition d'une part et l'élaboration de nouvelles pratiques de recherche et développé en des lieux et espaces adaptés à une telle demande d'autre part.

Nombreux sont les pôles de compétence territoriaux, on l'a dit dans notre brève synthèse ci-dessus, qui ont en effet besoin dans leur genèse et leur développement de repères identitaires.

Sans ces facteurs culturels aujourd'hui relativement bien identifiés et évoqués largement dans les derniers séminaires « villes numériques », il est difficile de se livrer à des analyses conséquentes dans le domaine du développement économique régional.

En vérité, c'est également toute la question d'une vraie formation à développer à l'échelle européenne pour les acteurs territoriaux qui se pose, formation qui ne saurait que s'appuyer sur une véritable plate-forme informationnelle dans ce domaine.

Nous évoquerons largement ces questions à l'occasion du **premier colloque européen des NTIC** à Dijon à la fin de ce mois ; nous aurons également à présenter certaines de nos conclusions en la matière à l'occasion de la **Journée européenne des Villes Numériques** que nous organiserons en novembre à Paris.

Mais dès les 24-25 juin prochains, nous souhaitons pouvoir en souligner toute l'importance devant les membres de la Convention.

[1] Revue « Sociétal », livraison du 1^{er} trimestre 2002.

[2] « La présence et le dynamisme d'usines à savoir deviennent bien plus importants que maints facteurs supposés marquer la compétitivité d'une économie ou d'une micro-économie » (Alain Minc, in *Savoirs et relations internationales*, Paris, 2001).

On se rappellera cette observation de Jacques Attali : « le pouvoir géostratégique n'ira pas à celui qui vendra de l'information, mais à celui qui produira l'image de marque suffisante pour vendre son label » (in *Savoirs et relations internationales*, Paris, 2001).

[3] « La présence et le dynamisme d'usines à savoir deviennent bien plus importants que maints facteurs supposés marquer la compétitivité d'une économie ou d'une micro-économie » (Alain Minc, in *Savoirs et relations internationales*, Paris, 2001).

[4] On se rappellera cette observation de Jacques Attali : « le pouvoir géostratégique n'ira pas à celui qui vendra de l'information, mais à celui qui produira l'image de marque suffisante pour vendre son label » (in *Savoirs et relations internationales*, Paris, 2001).

[5] On rappellera les quatre catégories d'indicateurs du **tableau de bord européen de l'innovation** (septembre 2001) : ressources humaines - **création de nouvelles connaissances** - **transmission et mise en œuvre du savoir** - financement, production et marchés de l'innovation).

[6] Un récent rapport souligne très justement qu'il s'agit par là-même de « réinterroger tous les temps : celui de la formation, de la transmission, de la recherche, de la construction, celui de l'exposition, de la représentation, de l'exploitation ». Il s'agit donc d'en développer toutes les possibilités culturelles et urbaines et de ne plus considérer donc les acteurs territoriaux comme de simples consommateurs culturels, mais de vrais partenaires associés aux démarches de création.

[7] **Mario d'Angelo** (« **Les politiques culturelles en Europe** », **Editions du Conseil de l'Europe**) souligne ainsi, outre les mécanismes d'attraction de l'identité territoriale, l'enjeu économique de la scène urbaine branchée et donc les stratégies de marketing territorial visant à distinguer les avant-gardes émergentes dans la mesure même où « l'habitus des milieux branchés se situe dans des comportements non normés de défrichage et de création de modes ».

[8] On entendra « innovation » au sens grec de *Tekné*, c'est-à-dire de savoir-faire, d'art ». Une définition largement confirmée par les repérages opérés par les **Centres européens d'entreprises et d'innovation**.

[9] Il faudra notamment suivre de près le travail d'inventaire en la matière de **l'Observatoire européen des nouvelles expressions**, mais aussi celui de **l'Agence européenne des jeunes créateurs**.

[10] Un cas exemplaire est celui de Martinsried, centre de la région Bio-Tech de Munich, où quelque 47 entreprises de biotechnologies ont été créées depuis fin 1999.

Depuis le lancement de l'initiative BioRegio par le gouvernement fédéral allemand en 1996, à partir d'un concours entre régions, une dynamique d'innovation s'est traduite par une création accrue d'entreprises et d'emplois: dans la seule région Bio-Tech de Munich, de 300 employés au départ, on a atteint le pic de 1500 en décembre 1999 (le nombre d'entreprises créées au cours de la même période va de 35 en 1996 à 93 en 1999).

[12] C'est l'une des raisons de la récente création en France d'une **Mission interministérielle dédiée aux « lieux intermédiaires »**, qui aura à accompagner le développement de ces nouveaux territoires. Son installation au sein du nouvel **Institut des Villes** se révèle à ce titre tout à fait significative, de même d'ailleurs que la création pour ce faire de nouveaux instruments juridiques tels que les **Etablissements publics de coopération culturelle**, qui auront à mettre en place pour les collectivités territoriales françaises une prise en charge plus systématique de la gestion des partenariats culturels.

[13] Formulation de plus en plus utilisée par certains concepteurs de projets d'aménagement.

[14] Cette approche sera développée à l'occasion du congrès du Réseau international pour le développement urbain à la Haye les 23-26 juin prochains.

[15] Tous facteurs qui supposent de nouveaux outils de développement de la cohésion et de l'intégration territoriale et de gestion des partenariats urbains (**Ruhrregio**).

[18] On adoptera ici sans état d'âme tous les enseignements de la chronologie braudelienne.

[19] Nous faisons allusion à la présentation récente de ces objectifs par son président Philippe Jürgensen.

[22] Journal *les Echos*, 15-16 mars 2002.

[23] De même en est-il de la réflexion menée par la région Aquitaine en matière de géographie des formations comme élément de structuration de l'espace régional, avec une systématisation des rapprochements à des fins de mutualisations entre pépinières d'entreprises et pôles de formation : une métropole comme Paris ne devrait-elle pas envisager davantage une telle approche ?

[24] K pour *Knowledge* naturellement.

[25] Jean-Michel Charpin, in *Savoirs et relations internationales*, Paris, 2001.

[26] Ce d'autant certains outils de connaissance et de suivi territorial récemment développés apparaissent exemplaires, tels que, à Genève, le SITG (Système d'Information du Territoire Genevois), au travers notamment de sa volonté d'être d'abord une mémoire du territoire et de constituer une image réellement dynamique en termes de potentialités de développement.

[27] C'était loin d'être le cas il y encore quelques années, comme le démontrent un certain nombre d'études canadiennes à la fin de la dernière décennie que nous serons amenés à évoquer par la suite.

[28] Les universités et leurs réseaux d'institutions culturelles forment ainsi **des nœuds de recherche régionaux et des partenariats d'innovation**, qui revêtent des formes différentes, allant des liens fructueux avec la communauté locale des PME (ainsi les exemples célèbres de l'Université danoise d'**Aalborg** et de l'Université anglaise de **Strathclyde**) à des approches plus larges dans un contexte régional (ainsi l'Université de Technologie de **Compiègne** en France). Le consortium européen des universités innovantes (European Consortium of Innovative Universities) (ECIU) constitue un exemple d'interrelation positive naissante entre les universités et leur « hinterland ». Fondé en 1996 par l'Université de Twente (Pays-Bas), il comprend à présent des universités les plus innovantes et les plus entreprenantes d'Europe : son objectif consiste à mettre en place des interactions dynamiques avec le milieu environnant dans les domaines de l'éducation, de la recherche, du transfert de technologie de l'information, de l'éducation permanente, du développement régional et de divers services.

Les entreprises, que ce soit dans le cadre de leurs opérations courantes ou de leurs centres de R&D, apportent aussi une expérience à ces partenariats, notamment dans le domaine du développement technologique ou de la gestion des droits de propriété intellectuelle (DPI).

[29] On se reportera sur ce point au travail de F.Schutte et P.C. van der Sijde : “**The University and its region. Examples of régional development from the European Consortium of Innovative Universities (Twente University Press, 2000).**”